



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 116248

Texte de la question

M. Gérard Gaudron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la prise en charge des soins dentaires des personnes souffrant de fente palatine. En effet, les implants dentaires qui sont souvent nécessités par cette affection ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. Cependant, la préservation de l'appareil dentaire et *a fortiori* sa reconstitution, apparaît comme fondamentale. Une denture en mauvais état pouvant avoir des conséquences sur la santé, et notamment sur l'état général des personnes, il lui demande si une meilleure prise en charge des soins bucco-dentaires pour les personnes atteintes de fente palatine est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Gaudron](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116248

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8325

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)